



Pension alimentaire pour ma fille de 18 ans

Par **fredteve**, le **10/02/2010** à **19:38**

Bonjour, ma fille a 18 ans, je peux donner directement la pension à ma fille sur son compte personnel ou continuer à donner la pension à sa mère, sachant que ma fille va toujours à l'école et habite chez sa mère pour l'instant. Si elle prend un appartement pour ses études, la pension je peux lui verser à ma fille? J'aimerais savoir comment faire pour que sa mère ne touche pas la pension alimentaire mais que ce soit ma fille qui la reçoive car sa mère mais tout dans sa poche est ne s'occupe pas du tout de ma fille. Merci d'avance

Par **Marion2**, le **10/02/2010** à **19:52**

Bonsoir,

Si la mère de votre fille l'habille, la nourrit, l'héberge, lui donne de l'argent de poche... elle s'occupe de sa fille.

Effectivement, si votre fille poursuit ses études et prend un logement, vous pouvez lui verser directement le montant de la pension alimentaire.

Cordialement.